

Compte rendu de la CAPD du 16 novembre 2012

1- Promotions des professeurs des écoles et des instituteurs

Pour être promu(e), il faut être promouvable. Etre promouvable, c'est avoir au cours de la période considérée (année scolaire pour les PE et civile pour les instituteurs) la durée minimum requise dans l'échelon pour être susceptible de passer à l'échelon supérieur.

Grand choix (choix pour les instits) : 30% des promouvables

Choix (mi- choix pour les instits): 5/7^{ème} des promouvables

Ancienneté : 100%

Barème professeurs des écoles : ancienneté générale des services (AGS) + note au 31/08/2012.

Barème instituteurs : au 31/12/12 ancienneté générale des services + note au 31/10/12.

Application d'un correctif de note en cas de note ancienne (de 1 à 3 points).

Si égalité de barème : AGS puis date de naissance avec priorité au plus âgé.

Les délégués des personnels du SNUipp sont intervenus sur différentes situations personnelles.

Les promotions constituent les seules augmentations de salaires actuelles, ce système au mérite aggrave encore l'injustice salariale. Le SNUipp rappelle qu'il exige de véritables augmentations de salaires, des promotions au rythme le plus rapide pour tous et la transformation de la hors classe en 12^{ème} échelon accessible à tous.

Il reste 73 instituteurs dans le département.

2- Circulaire congé de formation professionnelle

Le SNUipp demande qu'il soit précisé dans la circulaire la possibilité de fractionner le congé de formation sur plusieurs années.

Les éléments constitutifs du barème seront annexés à la circulaire à la demande des délégués des personnels.

3- Projet de circulaire pour le mouvement intra-départemental 2013

Il s'agit d'un premier échange sur la base de la circulaire de l'année dernière.

L'administration demande que nous lui fassions part de nos remarques dans la perspective d'un groupe de travail académique (recteur, SG académique, SG départementaux, DASEN) et en vue d'une harmonisation académique.

Le SNUipp rappelle son attachement à : deux phases informatisées, deux saisies de vœux et deux CAPD. Des annonces allant dans ce sens ont d'ailleurs été faites dans les autres départements, confirmées par le recteur pour le mouvement 2013 lors de l'audience avec le SNUipp du jeudi 15/11/12.

A partir des statistiques sur le mouvement de 2006 à 2012, on constate :

- Une baisse du nombre de participants,
- Une diminution du % de collègues nommés à la 1^{ère} phase,
- Des difficultés à muter pour les collègues titulaires de leur poste,
- Des problèmes de transparence des affectations sur les vœux géographiques,
- Une montée en puissance de l'insatisfaction des collègues et donc des demandes de délégations/ de révisions d'affectation qui augmentent,

Le SNUipp réitère donc ses demandes :

- Suppression du caractère obligatoire des vœux géographiques, qui ne servent plus à rien si on revient de faite à deux phases.
- Diminution de la taille des zones pour les collègues qui souhaiteraient candidater sur des vœux de zone tout de même (une trentaine de regroupements de communes comme avant),
- Suppression de la note,
- Suppression des doubles barèmes,
- Délégations accordées de manière exceptionnelle et sur des motifs légitimes : direction 2 classes et +, ASH, situations particulières.

L'administration propose un groupe de travail mi-décembre, afin de pouvoir voter la circulaire lors de la CAPD du 31 janvier 2013. Le SNUipp n'est pas favorable à un groupe de travail qui n'est pas une instance paritaire officielle. Le recteur ayant souhaité des calendriers identiques dans les 3 départements de l'académie.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Etat du non-remplacement par circonscription du mois d'octobre :

Les délégués des personnels s'interrogent sur le tableau de l'état du non remplacement par circonscription et doutent de la fiabilité de certains chiffres notamment sur les circonscriptions de Margny et Nogent.

La balance départementale au 15/11/12 est de +2.5 personnels. Il reste encore deux T1 à nommer. Dans le département, on peut s'attendre à -15/20 d'ici février 2013. L'administration n'exclut pas un recours à des contractuels pour absorber ce déficit.

➤ Calendrier des CAPD :

La date choisie pour la CAPD des ineats/exeats le 4 juillet paraît très tardive et risque de poser de gros problèmes aux collègues par rapport aux dates de CAPD dans le département d'accueil. Les délégués du SNUipp demandent que ces questions soient traitées lors de la CAPD de juin. L'ordre du jour de la CAPD du 16 mai étant très chargé, une demande est exprimée de faire la CAPD sur la journée et non la demi-journée.

➤ Les animations pédagogiques :

Il semblerait que des IEN aient demandé aux collègues qui ne participent pas aux animations de réfléchir et de produire un compte rendu de leurs réflexions sur une problématique identique à celle de l'animation. Le SNUipp rappelle que les animations pédagogiques ne sont pas obligatoires puisque l'administration ne fournit pas un ordre de mission ouvrant droit à un remboursement des frais de déplacement. Les collègues sont simplement invités à participer à celles-ci et peuvent donc faire le choix de travailler dans leur école. On ne peut pas leur imposer un sujet de réflexion.

Mme Vilacèque précise qu'il est légitime que les IEN contrôlent que les heures de service soient faites par les collègues et qu'il peut « proposer » des problématiques de réflexion mais qu'ils ne l'imposent pas aux collègues. Le SNUipp demande que toute forme de pression sur les collègues qui font ce choix légitime cesse.

➤ L'enseignement des langues vivantes :

Il n'y a plus d'intervenants extérieurs en langues vivantes dans les écoles, il reste cependant quelques assistants étrangers. Environ 500 collègues déclarent ne pas être compétents pour cet enseignement. L'administration a mis en place des stages LV dans le cadre du PAF et qui vont concerner 2X25 personnes ce qui est bien peu. Les collègues enseignent sans formation ce qui peut être préjudiciable pour les élèves. Le SNUipp demande s'il y a des études de menées sur cet apprentissage et sur son impact sur les élèves.

➤ SRAN :

La mise en paiement des SRAN du mois d'août n'a pas encore été effectuée. Les services sont en attente d'un nouveau code de gestion suite à la refiscalisation de ces heures supplémentaires.

➤ Concours : Informations demandées lors de la CAPD du 25/10 sur la session 2013

| | Nombres de postes | Inscrits | Présents | Admissibles |
|----------------|-------------------|----------|----------|-------------|
| Externe public | 310 | 883 | 495 | 391 |
| 3ème voie | 10 | 86 | 25 | 17 |
| Externe privé | 48 | 177 | 81 | 73 |
| interne privé | 6 | 31 | 15 | 9 |

La session 2014 se déroulera en deux temps : les épreuves d'admissibilité en juin 2013 et les épreuves d'admission en juin 2014

➤ Emplois avenir professeurs : Aucune information pour le moment.

➤ Conseil formation : Aucune information pour le moment.

Le SNUipp demande un point sur le recrutement des CUI pour la prochaine CAPD, ainsi que le calendrier des formations AVS.

➤ Pont de l'ascension : Cette année, le pont de l'ascension ne se fera pas soit disant par mesure d'équité avec le 2nd degré. Or le recteur vient de permettre par mesure dérogatoire aux établissements qui le souhaitent de vaquer le vendredi. Le SNUipp demande donc que cette question soit mise à l'ordre du jour du prochain CDEN.